

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

Une page de l'Histoire des Écoles de Manitoba.

ÉTUDE DES CINQ PHASES D'UNE PÉRIODE DE 75 ANNÉES.

- 1.—De 1818 à 1868.—Régimes divers de la Colonie d'Assiniboia.
- 2.—De 1868 à 1870.—Les troubles de la Rivière-Rouge et leur solution.
- 3.—De 1870 à 1888.—Les lois de Manitoba favorables aux écoles des deux sections de la population.
- 4.—De 1888 à 1890.—Abandon des Ecoles Catholiques et maintien des Ecoles Protestantes.
- 5.—De 1890 à ce jour.—Efforts pour obtenir justice.

Par MGR TACHÉ, Archevêque de St. Boniface. 1 vol. gr. in-8 de 116 pages. Prix broché, 0.45 ; la douz. \$4.00 ; le cent, \$30.00. A la librairie C. O. Beauchemin & Fils, 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.

La grande perte que vient de faire l'église du Canada, dans la personne de Mgr Taché, rend doublement précieux son dernier ouvrage sur les écoles de Manitoba.

Il semble que, sentant sa fin prochaine, cet apôtre du Nord-Ouest ait voulu laisser à l'histoire toute la vérité sur cette question si grave à tous les points de vue, qu'il ait tenu à rectifier les erreurs semées dans l'opinion, à dessein ou autrement, à dégager sa propre responsabilité trop légèrement impliquée par des personnes mal informées ou mal disposées, et qu'il ait ainsi travaillé jusqu'au dernier moment de sa carrière à la solution finale, dans l'équité et la justice, de ces difficultés suscitées par le fanatisme et l'intolérance.

Ces quelques mots très simples du commencement de la préface indiquent très clairement le plan de l'ouvrage :

“ Les écoles de Manitoba sont aujourd'hui l'objet de l'attention générale en Canada. Tous les jours, quelques-uns des organes de la publicité en entretiennent leurs lecteurs. Il n'est pas une assemblée politique de quelque importance qui ne soit forcée d'aborder la question, et cela se fait dans un langage qui trahit l'embarras que l'on éprouve, ou les espérances que l'on voudrait faire reposer sur de pénibles incertitudes. D'un côté, l'amour de la justice et de l'instruction chrétienne, de l'enfance fait espérer une solution avantageuse ; d'un autre, la haine de l'Eglise ou l'indifférence religieuse répudient les notions les plus élémentaires du droit commun et du respect pour les convictions des autres. Pendant que, dans l'intimité du foyer domestique, on prie, on espère, on craint, ailleurs on affirme triomphalement que tout est fini, qu'il n'y a pas de remède, pas même de mal à guérir, que la minorité dans Manitoba doit nécessairement subir la volonté de la majorité et renoncer à ce qu'elle regarde comme un droit certain et une obligation sacrée.